



VAL D'YERRES VAL DE SEINE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION

Brunoy, le 10 décembre 2025

Cabinet du Président

Affaire suivie par L.Sauerbach

01.60.47.94.20

sauerbach@yerres.fr

Madame Natalie Davis

Présidente du Conseil d'administration

Groupe RAMSAY SANTE

39 rue Mstislav Rostropovitch

75017 PARIS

Madame la Présidente,

Par des patientes, nous avons appris que le groupe Ramsay Santé envisageait la fermeture de la maternité de l'hôpital privé Claude Galien de Quincy-sous-Sénart dont il est propriétaire.

Le directeur de l'établissement, reçu en mairie de Quincy-sous-Sénart le 20 novembre 2025 à la demande de Madame le Maire, a confirmé ce projet et l'a justifié d'une part par une baisse des accouchements dans cet hôpital depuis 2018 et, d'autre part, par une diminution du nombre d'obstétriciens qui ne permet plus d'assurer les interventions dans les conditions nécessaires de sécurité. En conséquence, un délestage des accouchements est mis en place actuellement vers la clinique des Mousseaux à Evry, avant le transfert définitif du service vers cet autre établissement du groupe Ramsay à compter du 1^{er} mars prochain.

Ces arguments spéciieux sont totalement inacceptables.

De toute évidence, si l'hôpital privé Claude Galien ne compte actuellement plus que 3 obstétriciens, et même plus que deux à compter de début mars 2026, c'est bien que le groupe Ramsay n'a pas effectué les recrutements nécessaires pour le maintien du service ou que ceux-ci ont plutôt été orientés vers la clinique des Mousseaux. Il est ensuite facile d'utiliser ce prétexte que vous avez-vous-même provoqué pour justifier une décision prise probablement depuis longtemps.

Le transfert de la maternité de l'hôpital Galien vers la clinique des Mousseaux présente en outre un réel risque pour les parturientes. En effet, l'établissement d'Evry, classé en niveau 1 par l'ARS, n'offre pas toutes les garanties de sécurité en cas de complications à l'accouchement et les patientes devraient alors être transférées en urgence vers le Centre Hospitalier Sud-Francilien situé à plusieurs minutes de route. Au contraire, l'hôpital Claude Galien, classé en niveau 2A, dispose sur place d'un service de néonatalogie, d'un service d'urgences et d'anesthésie performant, d'une banque du sang et de toutes les capacités pour une intervention immédiate en cas de nécessité.

Enfin, avec environ 650 accouchements par an (800 selon votre site Internet) et une attractivité qui, de l'aveu même du directeur, s'étend bien au-delà de la Communauté d'agglomération, l'hôpital privé Claude Galien dispose de la seule maternité de tout le Val d'Yerres Val de Seine, et les autres

maternités les plus proches, situées soit de l'autre côté de la Seine, soit dans le Val-de-Marne, sont très difficiles d'accès par la route. La disparition de cette maternité contribuerait à la désertification médicale d'un territoire qui, avec près de 180.000 habitants, a la population d'un petit département. Nous ne pouvons l'accepter.

En cette période pré-électorale un peu tendue, le groupe Ramsay a ainsi réussi l'exploit de fédérer la totalité des élus du territoire contre lui. C'est en effet à l'unanimité que la motion que vous trouverez en pièce jointe a été adoptée par le Conseil communautaire du Val d'Yerres Val de Seine le 4 décembre dernier. Même l'Agence Régionale de Santé que j'ai également saisie de votre décision en conteste la pertinence.

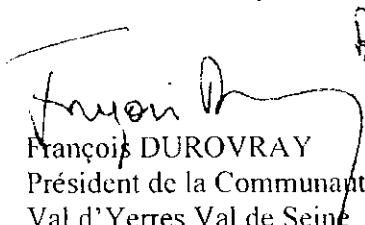
La fermeture de la maternité de l'hôpital privé Claude Galien ne répond ni à une logique de cohérence territoriale, dont vous vous moquez manifestement, ni à un souci de sécurité des parturientes et des nouveau-nés, ce qui est pour le moins choquant de la part d'un groupe de santé.

En fait, le seul argument recevable que vous auriez pu avancer, si vous en aviez eu le courage, aurait été d'évoquer un besoin de restructuration pour des considérations de rentabilité financière. De la part d'un groupe privé qui doit légitimement renforcer son assise économique pour satisfaire ses actionnaires et poursuivre son développement, il n'y avait à cet égard rien de contestable. Je regrette profondément que vous ayez préféré faire le choix d'une dérobade en catimini au prétexte d'arguments totalement fallacieux. D'autant plus qu'une autre solution existe !

En effet, si des difficultés du groupe Ramsay Santé nécessitent une restructuration, il est tout à fait possible que l'éventuel transfert du service de maternité s'effectue dans l'autre sens, de la clinique des Mousseaux vers l'hôpital privé Claude Galien. Cela préserverait l'intérêt du Val d'Yerres Val de Seine qui conserverait sa dernière maternité, des parturientes qui pourraient continuer d'accoucher dans des conditions optimales de sécurité et du groupe Ramsay Santé qui réorganiserait ainsi plus rationnellement ses activités.

Plutôt que d'entrer dans une logique d'affrontement entre votre groupe et tout un territoire, au-delà même du Département de l'Essonne, je vous invite à examiner avec beaucoup d'attention la proposition constructive exprimée ci-dessus dont je suis prêt à discuter dans les meilleurs délais avec vous et le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé. Mon Directeur de cabinet (Laurent Sauerbach, 06 73 77 55 02 lsauerbach@yys.fr) se tient à la disposition de vos services pour l'organisation d'une prochaine rencontre.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.


François DUROVRAY
Président de la Communauté d'Agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département de l'Essonne

PJ : Motion adoptée le 4 décembre par le Conseil communautaire du Val d'Yerres Val de Seine